Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (1984)

Heft: 720

Artikel: La preuve par le frein

Autor: Bonnard, Laurent

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1016825

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Hebdomadaire romand

J. A. 1000 Lausanne 1

No 720 1er mars 1984

Rédacteur responsable: Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc Abonnement

pour une année: 55 francs

Administration, rédaction: 1002 Lausanne, case 2612 1003 Lausanne, Saint-Pierre 1 Tél. 021 / 22 69 10 CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro: Jean-Pierre Bossy François Brutsch Marcel Burri Jean-Daniel Delley Yvette Jaggi Charles-F. Pochon Victor Ruffy

Points de vue: Hélène Bezencon Jeanlouis Cornuz Pierre Lehmann Gil Stauffer

20 ANS

La preuve par le frein

Inutile de pleurnicher ou de se voiler la face. Le verdict du dernier week-end est clair, sans appel dans l'immédiat: la porte est fermée à une réforme profonde du statut des objecteurs par la voie d'une modification de la Constitution.

Malgré une campagne d'une tenue et d'une dignité exemplaires, les initiants n'ont pas pu crever le mur des non-dits traditionnels qui ont profondément influencé le résultat final du scrutin. Il y a des silences de plus de poids que l'argumentation la mieux étayée. Surtout lorsque d'un côté on s'échine à proposer un changement concret et que de l'autre on s'en tient à une guerre de tranchées, sans s'avancer sur le terrain des propositions précises (comment en finir pratiquement avec l'emprisonnement scandaleux des objecteurs?).

Il n'a pas fallu beaucoup les pousser pour que les réfractaires au service civil rentrent irrémédiablement dans leur coquille, imperméables au dialogue, braqués sur des phrases toutes faites, «pas d'exceptions pour les planqués», «pas de raisons qu'ils ne passent pas par où on a passé». La preuve par le frein contre la preuve par l'acte. A mesure que les urnes se rapprochaient, on a mesuré les dégâts de cette contagion du recroquevillement sur des souvenirs d'anciens «combattants» crottés des plaines de Thoune et d'ailleurs, contagion grossièrement attisée par les tenants du «non».

Inutile de dire que notre défense nationale ne sort en aucune façon grandie de cette victoire de l'immobilisme, une défense nationale qu'on a décrite si vulnérable qu'elle aurait pu être compromise par l'institution d'un service civil.

Nous voici donc avec sur les bras:

— une défaite de la solidarité (avec une minorité). encore plus grave dans le climat actuel de repli sur les privilèges acquis;

- une défaite de l'initiative pour un authentique service civil qui va donner des ailes aux extrémistes et compromettre pour un bon bout de temps les interventions des partisans d'un compromis;
- des tribunaux militaires immuables, figés dans leur rituel de décortiquage des consciences, parodie de justice réduite à l'examen réglementaire de quelaues mots clefs:
- des centaines de jeunes gens destinés à la pri-

Pas grand-chose dans ces conditions, à attendre

- de la commission mise au travail par J.-P. Delamuraz fort opportunément avant la votation, pour examiner le sort des «bons» objecteurs (l'impasse est ici autant politique que judiciaire);
- de l'armée elle-même (on voit mal le problème empoigné sous la houlette du chef d'état-major Zumstein, de triste mémoire).

En fait, dans la mesure où certains opposants de bonne volonté pourrait être encore entendus aujourd'hui, l'espoir d'une détente résiderait

- dans un assouplissement cantonal de l'exécution des peines infligées aux objecteurs (l'exemple jurassien pourrait être progressivement suivi par les cantons ayant donné les résultats les plus favorables à l'initiative);
- dans un assouplissement des conditions d'admission au service non armé (actuellement, les dispositions, comme on l'a vu dans ces colonnes, ne sont que la copie de l'examen de passage infligé aux objecteurs, avec ce que cela suppose de pouvoir discrétionnaire et arbitraire). L. B.

PS. Taxes poids lourds et vignette, double «oui»: le lien de causalité entre la priorité accordée au trafic routier et la dégradation de l'environnement aurait-il été perçu? y aurait-il débloquage sur le front des recettes nouvelles nécessaires à l'alimentation de la Caisse fédérale? y aurait-il amorce d'une volonté de rééquilibrage de la politique de transports en faveur du rail? Trop tôt pour le dire. Deux hirondelles ne font pas le printemps.